

Niveau :			MASTER					
Domaine :		SCIENCES HU	JMAINES ET	SOCIALES		M2		
Mention:	DIRECTION	ON DE PROJETS	OU ÉTABLIS	SEMENTS CUL	TURELS	ECTS		
Parcours :	I	NGÉNIERIE DE F ET IN		60				
Volume horaire étudiant :	208 h	264 h (hors alternance)			420 h	472 h (hors alternance)		
	20011	247 h (en alternance)			42011	455 h (en alternance)		
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage obligatoire	total		
Formation dispensée en :		français	⊠ anglais		⊠ anglais			

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique							
Véronique PARISOT Maître de Conférences en Droit Privé veronique.parisot@u-bourgogne.fr 3 03.80.58.98.41	Jean-Philippe THONY Scolarité jean-philippe.thony@u-bourgogne.fr 303.80.58.98.34							
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (<i>INSPÉ</i>) de Bourgogne								

Département Denis Diderot

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs:

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

■ Débouchés du parcours (métiers et poursuite d'études)

Le Master Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC) parcours *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)* vise à permettre une insertion réussie sur le marché du travail national, européen, international de l'action publique et privée dans les domaines de l'art et de la culture en tenant compte de la dimension interculturelle.

La formation dispensée a pour objectif de transmettre des compétences en conception, coordination, administration, gestion et médiation adaptées au champ professionnel de la culture et aux échanges culturels internationaux. Les métiers visés sont :

- Chargés de production et de programmation
- Responsables et coordinateurs de projets d'échange
- Agents d'accompagnement des artistes
- Secrétaires généraux

- Administrateurs
- Responsables de communication ou de relations publiques en collectivité ou en entreprise



- Concepteurs et évaluateurs de projets artistiques et culturels
- Chargés des relations avec les médias

- Médiateurs
- Responsables de services éducatifs ...

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

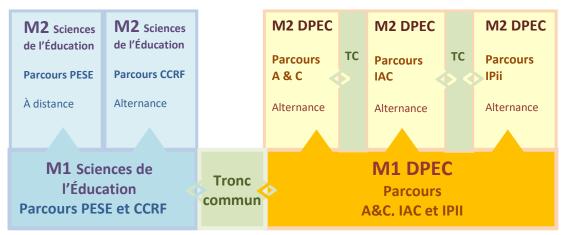
Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / rédiger un projet/ définir les phases d'un projet / définir le calendrier de mise en œuvre d'un projet / définir les moyens de mise en œuvre d'un projet / concevoir un cahier des charges / coordonner la conduite d'un projet / exécuter un cahier des charges / établir un bilan d'activité / établir une convention / rédiger des contrats / animer une équipe de travail / gérer les relations avec les artistes / élaborer un système de tarification / organiser une billetterie / constituer un fichier / argumenter un projet de diffusion / organiser une tournée / gérer une tournée / concevoir un projet de lieu culturel / identifier la mission d'une structure par son budget / évaluer un budget / élaborer le budget détaillé d'un projet culturel / élaborer le budget détaillé d'une structure / trouver des financements publics ou privés / établir des dossiers de financement / contrôler l'évolution des dépenses/ tenir une comptabilité / établir un plan d'amortissement / établir un bilan financier et un compte de résultat/ établir une déclaration de droits d'auteur / définir les supports de communication / concevoir un plan de communication / faire une synthèse de documents / appliquer les techniques d'inventaire du patrimoine / concevoir un questionnaire d'enquête pour le public / conduire des entretiens d'enquête / connaître des concepts de base en anthropologie / comprendre l'aménagement du territoire / comprendre le fonctionnement des collectivités locales / connaître le droit des biens culturels / connaître la vie économie de la culture / connaître l'histoire de l'action culturelle en France / connaître l'histoire de l'organisation de la vie culturelle en Europe / maîtriser au moins deux langues étrangères/ connaître les enjeux de la coopération internationale/ savoir travailler dans un contexte de diversité culturelle / concevoir un projet interculturel / définir les objectifs culturels d'une structure / / traduire une politique en projet opérationnel/ définir les bases artistiques d'une programmation / définir les bases artistiques d'un projet / faire l'arqumentation d'un projet artistique / définir les objectifs culturels d'un projet / caractériser un public / connaître la sociologie des publics / concevoir la programmation d'un festival ou d'un évènement / concevoir la programmation d'une structure / concevoir une programmation jeune public / concevoir une exposition / concevoir un parcours de visite / concevoir un dispositif interactif pour exposition / concevoir un dispositif d'aide à l'interprétation / concevoir un projet de catalogue / concevoir un cycle de conférences / concevoir un programme d'animation / concevoir un atelier / concevoir un dispositif d'évaluation / mettre en œuvre un dispositif d'évaluation / évaluer un dispositif d'aide à l'interprétation / évaluer et ou organiser un projet patrimonial

Organisation et descriptif des études :

Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune avec les parcours *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* et *Arts et Cultures (AC)*. En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours *CCRF* et *PESE* relevant de la mention *Sciences de l'Éducation* en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :





SEMESTRE 1

UE 01	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC	1
Outils	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC	1
	Communication*	12		12	1	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 01		20	62	82	6		6

^{(1):} CC = Contrôle Continu - CT = Contrôle Terminal

^{*=} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 02	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT	1
Droit	Droit social*	12		12	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 02		24	12	36	6		2

^{*=} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 03	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT	1
Management	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT	1
	Financement de la culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 03		48	30	78	6		4

^{*=} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 04	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Champ	Éducation populaire*	12		12	2	CC/CT	1
	Sociologie de la culture	12		12	2	CC/CT	1
culturel 1	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 04		36	12	48	6		3

^{*=} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 05	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef
	Finances publiques*	12		12	3	CC	1
Gestion publique	Organisation administrative de l'État - collectivités territoriales - Europe*	12		12	3	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 05		24	6	30	6		2

^{*=} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

	450	400	074		
Total S1	152	177	114	30	17
i Otai Oi			217	00	



SEMESTRE 2

UE 06	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	1	CC/CT	1
Champ culturel 2	Politiques culturelles	12	6	18	1	CC/CT	1
Champ culturer 2	Culture et développement durable	12		12	1	CC/CT	1
	Tourisme et culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		8	8			
TOTAL UE 06		56	22	78	6		5

^{* =} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 07	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	2	CC/CT	1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	2	CC	1
TOTAL UE 07		12	24	36	4		2

UE 08	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CC/CT	1
Arts et Patrimoines	Art contemporain	12		12	2	CC/CT	1
	Histoire du musée	12		12	2	CC/CT	1
TOTAL UE 08		36	6	42	6		3

UE 09	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	2	CC	1
	Arts numériques		12	12	2	CC/CT	1
TOTAL UE 09			27	27	4		2

UE 10	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC	1
Professionnalisation	Projet professionnel		18	18	1	CC	1
	Recherche de stage		16	16	1	CC	1
	Mémoire		30	30	6	СТ	10
TOTAL UE 10			88	88	10		14

^{*=} mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

Total M1	256	289	545	60		43
----------	-----	-----	-----	----	--	----



Modalités d'accès à la deuxième année de formation :

■ De plein droit :

L'admission en M2 *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)* est de droit pour les étudiants ayant validé le *M1 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC)* de l'Université de Bourgogne et représente environ 50 % des effectifs de la première année de formation.

Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DPEC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de la formation (les principaux prérequis sont : une expérience préalable dans le secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

- Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
 - <u>En formation initiale</u>: s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.34 ou 74). Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.
 - En formation continue: s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

 En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

Ce master 2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC) parcours Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII) est accessible dans le cadre de l'alternance en Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Il s'agit d'un contrat de travail rémunéré qui concilie périodes en entreprise et périodes d'enseignement à l'INSPÉ, selon le principe de l'alternance. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Il est conseillé de prendre contact le plus tôt possible avec le Service Commun de formations continue et par alternance de l'Université de Bourgogne afin de mettre en place ce type de contrat (03 80 39 51 80 - formation.continue-inspe@u-bourgogne.fr).

■ Compétences acquises à l'issue <u>de la seconde année</u> du parcours

- Connaître l'environnement juridique, administratif, politique et économique de l'action culturelle en France et à l'international,
- Connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle en France et à l'international,
- Connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- Maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action interculturelle,
- Analyser les conditions de réception des œuvres,
- Concevoir et mettre en œuvre une action interculturelle,
- Élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats en France et à l'international,
- Connaître les procédures de diffusion des œuvres,
- Maîtriser les outils de la communication culturelle,
- Effectuer le suivi administratif et financier d'une action interculturelle,
- Évaluer une action interculturelle et ses effets.



Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général de la <u>seconde année</u> du parcours :

La deuxième année du parcours *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)*, comporte des enseignements mutualisés avec le parcours *Arts et Cultures (AC)* et le parcours *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* de la même mention.

Au semestre 4 la plupart des enseignements sont dispensés en anglais, condition indispensable à l'insertion professionnelle des étudiants dans un milieu international.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines. À l'issue de ce stage, ils rédigent un mémoire professionnel qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et d'un professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger dans un cursus équivalent. Dans tous les cas, ils sont tenus d'effectuer un stage d'au moins 12 semaines et de rédiger un mémoire professionnel similaire à celui réalisé par les étudiants qui ont suivi le cursus à Dijon.

Ainsi définie, la deuxième année du parcours correspond à 60 Crédits ECTS.



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 01	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Culture et mondialisation	10		10	2	CC/CT	1
	Culture et développement	10		10	2	CC/CT	1
Fondamentaux de l'interculturalité	Culture et territoire	10		10	2	CC/CT	1
1 mor outturanto	Diplomatie et coopération culturelle	10		10	2	CC/CT	1
	France à l'étranger et francophonie	10		10	2	CC/CT	1
TOTAL UE 01		50		50	10		5

^{(1):} CC: Contrôle Continu - CT: Contrôle Terminal

UE 02	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	L'interculturel : entre universalité et diversité	10		10	2	CC/CT	1
L'interculturel dans le développement culturel	Interculturel et politiques culturelles en Europe	6		6	1	CC/CT	1
developpement datarer	Diversité et démocratie	10		10	2	CC/CT	1
TOTAL UE 02		26		26	5		3

UE 03	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Production de manifestations interculturelles		30	30	2	CC	1
Cadres généraux de l'action culturelle	Analyser les coûts et construire un budget	8		8	2	CC/CT	1
outai ciic	Contrôler la gestion d'un projet	7		7	2	CC/CT	1
TOTAL UE 03		15	30	45	6		3

UE 04	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Droit des artistes interprètes et droit à l'image**	13	6	19	2	CC/CT	1
Outils juridiques	Droit du patrimoine mondial**	6		6	1	CC/CT	1
	Législation sociale comparée	6		6	1	CC/CT	1
TOTAL UE 04		25	6	31	4		3

^{** =} mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 05	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	LV1 - Anglais**		12	12	1	CC	1
Lance discussion	LV2 - Espagnol, Allemand ou autre langues**		12	12	1	CC	1
Les outils de l'action interculturelle	Programmes européens**		12	12	1	CC	1
mior dantarono	Gestion de projets interculturels		12	12	1	CC	1
	Communication interculturelle		12	12	1	CC	1
TOTAL UE 05			60	60	5		5

^{**=} mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

TOTAL CO 440	00	040	20	40
TOTAL S3 116	96	212	30	19



SEMESTRE 4

UE 06	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Création et identité culturelle	10		10	2	CC/CT	1
L'action interculturelle	Médiation interculturelle	10		10	2	CC/CT	1
	Coopération décentralisée	6		6	2	CC/CT	1
TOTAL UE 06		26		26	6		3

UE 07	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Contrat du spectacle	6		6	1	CC/CT	1
Management de l'action	Organiser un système comptable	6	3	9	2	CC/CT	1
culturelle	Payer les artistes	6	3	9	1	CC/CT	1
	International Circulation of Cultural Properties	6		6	2	CC/CT	1
TOTAL UE 07		24	6	30	6		4

UE 08	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
	Communication Entertainment***		18	18	2	CC	1
	Cultural Identity in Great Britain***	12	3	15	1	CC/CT	1
Enseignements de spécialités	Film Analysis***	12	3	15	1	CC/CT	1
oposiumos	Culture and Freedom of Speech	6		6	1	CC/CT	1
	LV2 - Espagnol, Allemand ou autre langues***		18	18	1	CC	1
TOTAL UE 08		30	42	72	6		5

Mutualisé avec l'UFR Langues et communication

UE 09	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Intercultural Management	Culture and Religion***		12	12	2	CC/CT	1
	Marketing France as a Cultural Product***		12	12	2	CC/CT	1
	Cultural Differences Seminar***		12	12	2	CC/CT	1
	Guest Conferences***	12		12			
TOTAL UE 09		12	36	48	6		3

^{*** =} Mutualisé avec l'UFR Langues et communication

Étudiants en formation initiale et en formation continue hors alternance

UE 10	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Professionnalisation	Séminaires professionnels		12	12			
	Analyse in situ		12	12	1	CC	1
	Projet professionnel		15	15	1	CC	1
	Recherche de Stage(s)		15	15	1	CC	1
	Méthodologie de mémoire		6	6	1	CC	1
	Mémoire		24	24	2	СТ	10
TOTAL UE 10			84	84	6		14

Total S4	92	168	260	30	29
Total M2	208	264	472	60	48



Étudiants en formation continue en alternance

UE 10	discipline	СМ	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Professionnalisation	Séminaires professionnels		12	12			
	Analyse in situ		12	12	1	CC	1
	Projet professionnel		15	15	2	CC	2
	Méthodologie de mémoire		6	6	1	CC	1
	Mémoire		22	22	2	CT	10
TOTAL UE 10			67	67	6		14

Total S4	92	151	243	30	29
Total M2	208	247	455	60	48



Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous.

https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf

· Sessions d'examen

Précisions

Le parcours se déroule en 4 semestres :

Année N:

L'année de Master 1 est répartie en deux semestres :

- semestre 1 → du 15 septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- semestre 2 de début janvier au 30 juin, comprenant le stage obligatoire avec 5 unités d'enseignement.

Le stage de M1 se déroule à partir d'avril à début juillet, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).

La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.

Le responsable d'année organise les examens de semestre 1, mi-décembre, puis le jury. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. À l'issue de la session de rattrapage, le jury d'année du Master 1 se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en Master 2.

<u>Année N +1</u>:

- semestre 3 -> de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- semestre 4 → de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement plus le stage obligatoire à la suite duquel l'étudiant rédige un mémoire professionnel.

Le stage de M2 se déroule de mi-mars à fin juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures), celui-ci pouvant se prolonger durant l'été.

La soutenance du mémoire se déroule soit début septembre (première session) soit mi-octobre (deuxième session).

Les responsables d'année organisent les examens de semestre 3, mi-décembre, puis le jury. Les examens de semestre 4 ont lieu début mars. La session de rattrapage des semestres 3 et 4 a lieu mi-septembre. Le jury d'année du Master 2 se tient mi-octobre pour établir la liste des étudiants obtenant le diplôme de Master 2.

Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION: Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est

calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des

UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une

UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes

obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles particulières

- 1. Les enseignements et autres éléments de la formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et des acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.
- 2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments la composant.
- 3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.